



Lettre d'avertissement peut'elle être non recevable

Par **laetic52**, le **05/11/2012 à 14:21**

Bonjour,
Je travail actuellement dans un garage familiale dont je suis le seul à ne pas faire parti de la famille. J'ai eut un different avec le fil du patron concernant une reparation (une reparation mal faite sur une voiture mais celui ci ne veut rien entendre car une personne au téléphone lui a dit de faire comme ça , alors il ne veut rien savoir .Après je lui ais demandé de conduire la voiture pour qu'il s'appercoise lui même de l'erreure mais il n'a rien voulu savoir) et cet personne m'a dit de partir , qu'il ne voulait plus de moi ici.
Le lendemain le patron m'envoie un message en me disant qu'il faut que je sois présent au travail.
Suite à ce message je suis retourné au garage .le patron a voulu une explication car celui-ci n'était pas présent. Je lui explique et il me dit que son fils ne lui a pas dit la même chose et au lieu de nous convoquer ensemble pour mettre la situation à plat il me dit simplement que tout est m'à faute et qu'il va m'envoyer un avertissement .Aujourd'hui je sais que son fils ne veut plus travailler avec moi et qu'il fera tout pour que je demissionne .rnJ'aimerais savoir si cette lettre est justifiée ou si j'ai un recours pour la faire annulé?

Par **Lag0**, le **05/11/2012 à 15:36**

Bonjour,
Vouloir faire annuler un avertissement, c'est se lancer dans une procédure tout de même assez lourde (saisie du conseil des Prud'hommes) pour pas grand chose à la fin.
Mais ce que vous pouvez faire, c'est contester l'avertissement auprès de l'employeur par LRAR en expliquant ce qu'il s'est réellement passé.
Cette lettre pourra vous servir dans l'éventualité d'une future procédure...